

Montréal, le 21 mai 2026

Par courrier électronique

M^e Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec - Affaires juridiques
16e étage
1001, boulevard Robert-Bourrassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

Objet : Rapport annuel 2025 du Transporteur en vertu de l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*

Maître Fréchette,

Nous accusons réception de votre lettre du 27 avril dernier et du rapport annuel 2025 du Transporteur déposé en vertu de l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Nous prenons bonne note des dépôts à venir, le ou avant le 29 mai 2026, des pièces HQT-6, Documents 1 et 1.1, HQT-2, Documents 1 et 2 et HQT-5, Document 2 ainsi que des éléments à compléter de la pièce HQT-4, Document 1.

Veuillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss